

**Présents :** Sophie COLAS, Damien BORNENS, Catherine DOUKMEDJIAN, Serge JOURNAL, Jérôme LEGEROT-GERMAIN, Lucie BRILLAT, Stéphanie DUCRUET, Tom BORDIGONI, Lydie PLAT, Bernadette BOCCON, Eddy TRANCHAND.

**Excusés:** Jacques BARUT pouvoir à JOURNAL Serge, Jean-Luc KOHLER pouvoir à Sophie COLAS, Thomas RAINER

**Date de convocation:** 21 octobre 2024

**Secrétaire de séance:** Jérôme LEGEROT-GERMAIN

**Ouverture de séance :** 19H40

**Clôture de séance :** 21h15

**L'ordre du jour proposé était le suivant :**

- Délibération tarifs eau potable.
- Délibération travaux de réfection d'une partie de la chaussée Mayenne
- Convention Archives départementales offres de service Flux @ctes, Grand livre comptable, Permis de construire, démolir, aménager
- Délibération travaux maison 7 chemin de la Louise
- Délibération remplacement éclairage public via le fond vert chemin de la Louise, Chemin de la traupaz
- Délibération création chassis désenfumage pour mise en conformité salle des fêtes.
- Question diverses

**Le Conseil adopte le procès-verbal du 30 septembre 2024.**

**DELIBERATION TARIFS EAU POTABLE**

Pour rappel le prix de l'eau pour l'année 2022 /2023 était de **1€90 HT** et de **1€95 HT le m3** pour la facture 2023/2024.

Le conseil propose une augmentation pour financer les travaux envisagés concernant l'amélioration et la mise en conformité du réseau. Après échange, cinq personnes proposent 2€05 HT cinq personnes proposent 2.10€ et une personne 2.18€.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à 6 pour et 5 contre que la facturation du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2025 le tarif appliqué sera la suivante **2.10 €HT le m3**

**Le prix de l'abonnement et des locations reste inchangé par rapport à l'année dernière soit :**

- Le prix de l'abonnement : **40€ HT**
- Le prix de location de compteur :
  - 15 mm..... **10€**
  - 20 mm..... **11€**

- 25 mm..... **19€**
- 30 mm..... **20€**

Ces tarifs s'appliqueront sur la facturation qui interviendra à l'automne 2024.

**Le conseil vote à l'unanimité cette décision**

### Délégation travaux de réfection d'une partie de la chaussée Mayenne

Madame le Maire propose un devis de l'entreprise DUCLOS concernant la reprise d'une partie de l'enrobé rue de la Mayenne suite à l'enfouissement des réseaux et un affaissement du bord de chaussée. Le devis est de 10 501.90 € HT soit 12 602.28 € TTC pour 22 ml de chaussée.

**Le Conseil vote à l'unanimité cette décision**

### Délégation Convention Archives départementales offres de service Flux @ctes, Grand livre comptable, Permis de construire, démolir, aménager

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier dans ses articles L.1421-1 et L.1421-2 et L.2321-1 et L.2321-2,

Vu le Code du patrimoine, en particulier dans ses articles L.212-6 à L.212-14, R.212-1 à R.212-4 et R.212-49 à R.212-62,

CONSIDERANT que la gestion des archives est une obligation pour les communes et que cette gestion s'exerce sous le contrôle scientifique et technique de la directrice des Archives départementales,

CONSIDERANT que le Département s'est doté d'un système d'archivage électronique (SAE) entré en production en 2019, CONSIDERANT la possibilité pour les collectivités de pouvoir bénéficier de ce SAE pour y déposer des archives dématérialisées,

Il est proposé au conseil municipal de conventionner avec le Département de Haute-Savoie afin de pouvoir déposer des archives communales dématérialisées dans ce SAE.

Les archives concernées sont les suivantes : flux @ctes / grand livre comptable / permis de construire, d'aménager ou de démolir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer cette convention.

### DELIBERATION TRAVAUX ELECTRICITE CHEMIN DE LA LOUISE

Un diagnostic de performance énergétique a été réalisé dans la maison au 7 chemin de la Louise acheté via l'Établissement Public Foncier. L'installation comporte des anomalies de type A1 pour le gaz ainsi que des anomalies électriques.

Des devis ont été demandés pour résoudre l'ensemble des problèmes.

Pour des raisons de surcout le délesteur triphasé sera supprimé il faudra juste que le locataire prenne un abonnement adéquat à son utilisation étant donné la vétusté des radiateurs La prise 400 volt à côté du tableau sera supprimé

Pour l'électricité :

- LB2S pour un montant de 5 909.45 € HT soit 6 500.40 € TTC

**Le conseil vote à l'unanimité.**

Mairie de CHALLONGES 14 place de Bouchamps lès Craon 74910 CHALLONGES

 04 50 77 93 57

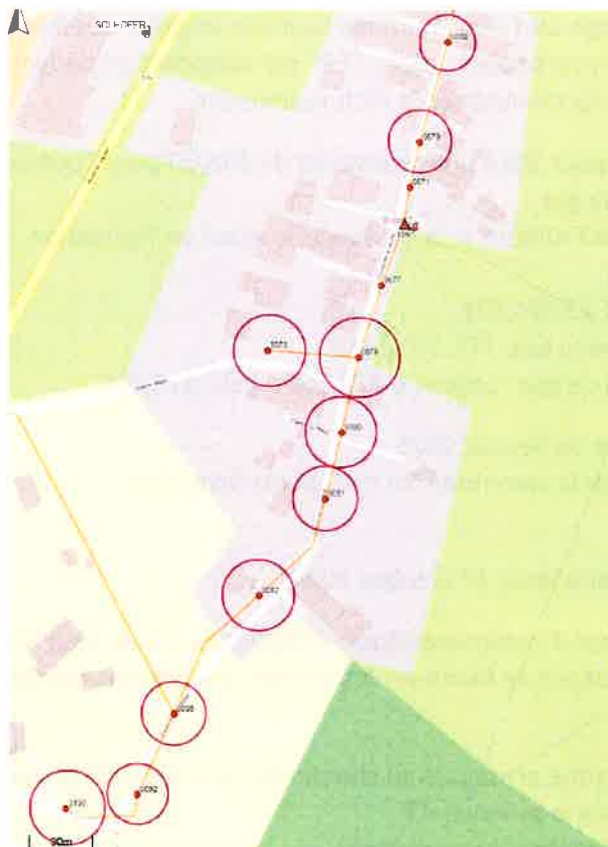
 [contact@challonges.fr](mailto:contact@challonges.fr)

[www.challonges.fr](http://www.challonges.fr)

## Délibération remplacement éclairage public via le fond vert chemin de la Louise, Chemin de la Traupaz

Madame le Maire propose un devis pour le remplacement de l'éclairage public chemin de la Louise et le chemin de la Traupaz.

Le devis est d'un montant total TTC 12 338.02 € (30% de subvention sur la compétence optionnelle) subvention = 3 701,41 €  
Dépense pour la commune 8 636,61 €.



**Le Conseil vote à l'unanimité cette décision.**

## Délibération création châssis désenfumage pour mise en conformité salle des fêtes.

Madame Le Maire présente un devis pour la création de châssis désenfumage pour la mise en conformité de la salle des fêtes.

Le devis est de 12 500€ HT et 15 000 € TTC pour 2 châssis de désenfumage.

**Le CONSEIL MUNICIPAL vote à l'unanimité.**

## Questions diverses

Location de la maison 7 chemin de la Louise: l'EPF (établissement public foncier) propose de valider l'annonce pour la location de la maison. Concernant le montant du loyer proposé, il correspond aux loyers maximaux des loyers sociaux. Challonges est en zone C avec un prix au m<sup>2</sup> de 8,66€. La partie habitable représente donc un loyer de 1134,46€ auquel nous pouvons rajouter 200€ pour le terrain, le garage double et toutes les pièces annexes (au sous-sol et au niveau des combles), soit un loyer total de 1 334,46€ mensuel.

Les locataires reprendront à leur nom le contrat d'électricité et d'eau.

A savoir tout de même que selon la loi « Climat et Résilience » du 22/08/2021, nous ne pourrions pas faire de révision de loyer car la bâtisse est en classe F au niveau de sa performance énergétique. Le loyer restera donc le même tout au long du portage sauf si la commune souhaite engager des frais pour améliorer la performance énergétique du bâti. Les loyers seront perçus par l'EPF et viendront en déduction des remboursements de la Commune. Ils seront déduits du montant de la facture annuelle.

GRDF: la commune percevra pour 2024 une redevance de 348,00 pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution du gaz

Boulangerie « Les délices de la Fruitière »: la boulangerie étant en liquidation, rappel des travaux effectués par la commune depuis 2020

2021 Travaux d'extension: HT 12 074,82€

2023 Rafraichissement du niveau bas: TTC 1 152,00€

et des créances non réglées à ce jour Loyers: 6 274,50€ Eau: 810,00€

Rallye national historique pays de Seyssel 2025

Le rallye propose de passer par la commune. Le conseil est favorable.

Silo chemin du Lac

Le silo a été signé chez le notaire jeudi 17 octobre 2024.

Cérémonie du 11 novembre des 3 communes Bassy-Challonges-Usinens sur Challonges à 9h30 au monument, précédée à 9h00 d'un dépôt de fleurs sur les tombes des anciens combattants au cimetière.

Point travaux:

Le nouveau chemin reliant la zone artisanale au chemin du cimetière est ouvert aux piétons.

La route de Bénoz sera rénovée la semaine 43

Travaux route d'Usinens se déroulent normalement.

Cérémonie du 11 novembre des 3 communes Bassy-Challonges-Usinens sur Challonges à 9h30 au monument, précédée à 9h00 d'un dépôt de fleurs sur les tombes des anciens combattants au cimetière.

Le nouveau chemin reliant la zone artisanale au chemin du cimetière est ouvert aux piétons.

Le Secrétaire

Jérôme LEGEROT-GERMAIN



La Maire de Challonges

Sophie COLAS



Mairie de CHALLONGES 14 place de Bouchamps lès Craon 74910 CHALLONGES

☎ 04 50 77 93 57

✉ [contact@challonges.fr](mailto:contact@challonges.fr)

[www.challonges.fr](http://www.challonges.fr)